



## PENSONS SÉCURITÉ!

Il est important d'attacher vos ordures solidement lors de leur transport afin d'éviter qu'ils tombent sur la chaussée, provoquant ainsi de graves accidents.

**Soyons Prudent!**

## LE SAVIEZ-VOUS?

À chaque année, nous retrouvons malheureusement des déchets dans l'environnement, et ce, malgré tous les moyens mis en place et les campagnes de sensibilisation faites auprès de la population.

En plus de l'impact écologique lié à la présence de déchets dans la nature, il y a également l'impact économique que représentent le nettoyage et la remise en état des lieux contaminés, devant être assumés par l'ensemble des contribuables du TNO.

Il en sera de même pour le nouveau service mis en place par la MRC. Les déchets disposés de façon inadéquate, les résidus laissés sur le sol et les matières non autorisées tels les gros rebuts, les débris de construction et les résidus domestiques dangereux, occasionneront des coûts supplémentaires ayant, inévitablement, un impact sur le taux de taxation.

De plus, les personnes physiques ou morales qui seront prises en défaut se verront imposer une amende de 300 \$ à 600 \$ selon le règlement 2019-04 concernant la gestion des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Pour toutes questions concernant **le service**, communiquez avec la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

800, avenue Léonard-E.-Schlemm  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3B7

Téléphone : **418 589-4557**

Télécopieur : **418 589-6450**

[info@regiemanicouagan.qc.ca](mailto:info@regiemanicouagan.qc.ca)

Pour toutes questions concernant **les cartes d'identification pour l'écocentre et la taxation**, communiquez avec la MRC de Manicouagan

768, rue Bossé  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

Téléphone : **418 589-9594**

Télécopieur : **418-589-6383**

[info@mrcmanicouagan.qc.ca](mailto:info@mrcmanicouagan.qc.ca)



municipalité régionale  
de comté de manicouagan

## SERVICE DE DÉPÔT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE RECYCLAGE

SUR LE TERRITOIRE  
NON ORGANISÉ (TNO) DE  
LA RIVIÈRE-AUX-OUTARDES

## POUR FAIRE VOTRE PART !

Conformément à la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de Manicouagan administre le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes avec les mêmes pouvoirs, devoirs et obligations qu'une municipalité locale. Relativement à la gestion des matières résiduelles, la MRC doit se conformer aux exigences gouvernementales avant la fin de 2020.

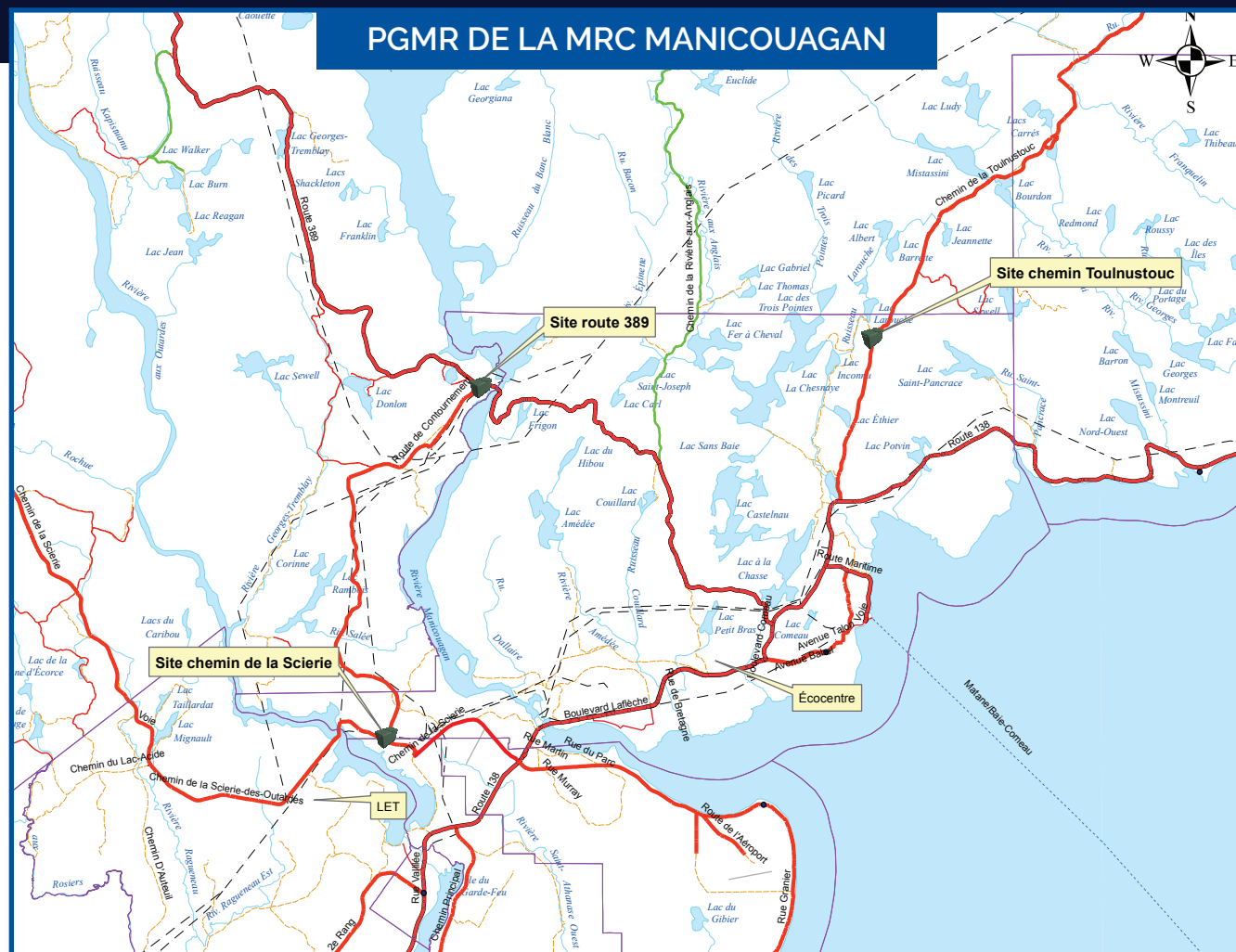
À cet effet, la MRC a mis en place un service de gestion des matières résiduelles pour le TNO fonctionnant sur le principe d'apport volontaire à des conteneurs situés à des endroits stratégiques aux trois principaux axes routiers présents sur le territoire. À chacun des sites, il y a des conteneurs pour les déchets domestiques et d'autres pour le recyclage.

Il est important de respecter les consignes pour disposer adéquatement de ses déchets. Les ordures ménagères vont dans les conteneurs identifiés à cet effet et ceux réservés pour le recyclage ne doivent servir qu'à recueillir les matières recyclables. **Prendre note que les sacs et les pellicules plastiques ne vont pas au recyclage, mais bien dans les ordures ménagères.** Afin d'éviter l'accumulation d'eau dans les conteneurs, limiter l'accessibilité des animaux sauvages et l'éparpillement des déchets sur le site, **les couvercles doivent être refermés après l'utilisation.**

**Les gros rebuts comme les matelas, réfrigérateurs, meubles et autres ne doivent pas être laissés sur le site,** car ils ne seront pas ramassés. Pour se départir de ces encombrants, il faut se rendre à l'écocentre. Il en est ainsi pour les débris de construction et les

résidus domestiques dangereux (RDD) tels la peinture, les batteries, les huiles usagées, etc.

Pour les matières devant être acheminées à l'écocentre seulement, **la MRC a mis en place un système de carte d'identification permettant aux villégiateurs et résidents du TNO de disposer de ces déchets, et ce, gratuitement jusqu'à un maximum de 1 tonne par année.**



### L'ÉCOCENTRE EST SITUÉ AU :

800, avenue Léonard-E-Schlemm,  
Baie-Comeau.

### LES HEURES D'OUVERTURE SONT :

Du mardi au samedi de 8 h à 17 h.